COURS SUR :

DIPLOMATIE DU CONTRÔLE DES ARMES, PROLIFÉRATION ET DÉSARMEMENT

PORTER DE PROJET :

CAMEROON YOUTHS AND STUDENTS FORUM FOR PEACE (CAMYOSFOP)

PARTENAIRES DE MISE EN OUVRE :

LE CENTRE REGIONAL SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE DANS LES GRANDS LACS, LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES ETATS LIMITROPHES (RECSA)

LE CENTRE REGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT EN AFRIQUE (UNREC)

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)

L'INSTITUTE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC)

ABRITE PAR

L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC)

CONTEXTE

La plupart des pays d'Afrique ont été déchirés par des conflits violents qui, dans certains cas, menacent l'existence même de ces États, provoquant des déplacements massifs de personnes et une crise humanitaire massive, la violation des droits de l'homme, le mépris total de la primauté du droit et une criminalité grandissante. En dehors des conflits violents conventionnels, les menaces non conventionnelles évoluent, comme la propagation de groupes extrémistes violents dans de nombreux endroits en Afrique. Ces conflits violents et les activités criminelles transfrontalières qui y sont associées offrent un environnement propice aux trafiquants d'armes légaux et illégaux, tandis que la prolifération des armes qu'ils fournissent alimente les conflits à répétition.

Bien que l'acquisition d'armes par l'État soit une priorité pour la protection de la souveraineté de l'État, la question des armes non contrôlées, de leur acquisition illicite et de leur transfert est un dilemme de sécurité récurrent en Afrique. La concentration de la majeure partie des quelque 100 millions d'armes légères et de petit calibre (ALPC) non contrôlées en Afrique dans les zones de crise et d'autres environnements où la sécurité est menacée exacerbe et prolonge souvent les conflits.[1] Ces armes proviennent de diverses sources, y compris des stocks restants de la guerre froide, et plus récemment des transferts légaux et illégaux d'ALPC. Les statistiques ci-dessous sur les conséquences de la prolifération des armes sont donc l'une des raisons de l'introduction de ce cours sur la diplomatie du contrôle des armes, de la prolifération et du désarmement :

- *Les ALPC sont si répandues qu'on estime qu'il existe une arme de ce type pour 10 personnes. Les chiffres varient considérablement, même au sein des régions : de 5,8 personnes par arme au Pakistan à 180 au Bangladesh.*
- *Les pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine dépensent en moyenne 22 milliards de dollars par an pour l'achat de ces armes.*
- *Avec moins de 100 US $, on peut avoir accès à ces armes car il y a environ 640 millions ou 1 pour dix personnes sur terre ;*
- *59,2 % de ces armes sont détenues par des civils, 38 % par des forces gouvernementales, 2,8 % par la police et 0,2 % par des groupes armés.*
- *Huit millions de nouvelles armes sont fabriquées chaque année par au moins 1135 entreprises dans 98 pays ;*
- *10 à 14 milliards de munitions sont fabriquées chaque année, ce qui est suffisant pour tuer chaque personne dans le monde deux fois.*
- *On estime que plus de 350 000 civils meurent chaque année en moyenne à cause de l'utilisation abusive des armes conventionnelles dans le monde.*
- *En Afrique, 40 millions d'ALPC circulent sur le continent ;*
- *Deux types d'ALPC existent en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les Armes de fabrication locale (artisanales) et les Armes industrielles.*[2]

La menace des armes nucléaires n'est pas derrière nous. Car il y a plus de 14 000 de ces armes dans le monde détenues par 9 pays, et d'autres pays menacent de les acquérir. Le cas actuel qui risque de voir l'utilisation d'armes nucléaires est la guerre qui fait rage entre la Russie et l'Ukraine. L'Afrique aussi est en danger avec l'utilisation de ces armes. Les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki par les États-Unis il y a 77 ans qui ont tué 150 000 à 220 000 personnes, blessant et laissant des effets durables sur la santé de plusieurs milliers d'autres, et détruisant les maisons et les moyens de subsistance des gens, sont devenus un tournant dans l'histoire du contrôle des armements, de la paix et de la sécurité. Car les armes nucléaires sont les armes les plus inhumaines et les plus aveugles jamais créées. Ils violent le droit international, causent de graves dommages à l'environnement, compromettent la sécurité nationale et mondiale, alimentent la peur et la méfiance entre

[1] Oxfam International: Le coût humain des armes non contrôlées en Afrique, 2017.
[2] Enquête sur les armes légères, (Small Arms Survey), Mai 2002.

les nations, puisque certains gouvernements peuvent menacer d'anéantir des villes entières en un clin d'œil, et le coût élevé de leur production, de leur entretien et de leur modernisation éloigne les fonds publics des besoins humains tels que les soins de santé, l'éducation, les secours en cas de catastrophe et d'autres services vitaux.

La maîtrise du commerce licite est la première étape nécessaire pour réduire le commerce illicite.[3] Le contrôle des armements vise à limiter le nombre d'armes et à réglementer leur utilisation en vertu d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Le programme du Secrétaire général sur le désarmement fondé sur l'objectif 16.4 des ODD est un instrument clé de réglementation des ALPC et des armes légères en veillant à ce que des données prêtes à l'emploi soient disponibles sur la production, la vente et l'utilisation des armes. Outre l'ODD 16.4, un certain nombre d'instruments et de mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux tels que : Les Programmes d'action des Nations Unies sur les ALPC pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects (PoA), Le Traité sur le commerce des armes (TCA), l'Instrument international de traçage des ALPC (IIT), le Protocole sur les armes à feu, la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM), le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ont été adoptés par l'ONU pour réglementer la production, la vente et l'utilisation des armes. Pour une mise en œuvre efficace de ces instruments mondiaux, l'Afrique a élaboré les instruments régionaux suivants pour aider les États à réguler les flux d'armes sur le continent, à savoir la Convention de l'Afrique de l'Ouest sur les ALPC, le Protocole de Nairobi sur les ALPC en Afrique de l'Est, la Convention de la SADC sur les ALPC, et la Convention de Kinshasa sur les ALPC en Afrique centrale. Outre ces instruments régionaux, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le programme Réduire les armes au silence avec son volet Mois de l'amnistie sont des mécanismes clés pour lutter contre la prolifération illicite et l'utilisation abusive des ALPC en Afrique. De plus, presque tous les pays du monde ont des lois sur le contrôle des armes à feu qui sont les instruments juridiques pour réglementer la circulation et l'utilisation des armes. Il existe déjà des instruments juridiques et des mécanismes de financement qui pourraient aider les pays à contrôler le mouvement des armes, mais le commerce mal réglementé des armes et des munitions affaiblit la capacité et la volonté des gouvernements de créer ces environnements favorables.

Bien que ces conventions et traités offrent des bases et des mécanismes de coordination inestimables pour le contrôle des armements, le défi crucial réside dans la nécessité de domestiquer et de mettre en œuvre ses dispositions. De plus, la disponibilité limitée de personnels préparés et qualifiés met à l'épreuve la capacité d'un pays de construire et de maintenir l'élan pendant le processus de ratification/adhésion, mais pose un défi plus direct à la mise en œuvre.[4] Compte tenu de la situation sécuritaire en Afrique, il est nécessaire de coordonner les efforts au niveau régional et multilatéral pour lutter contre le flux incontrôlé d'armes et le transfert illicite d'armes. Il faut donc commencer par comprendre la diplomatie du contrôle des armements, de la prolifération et du désarmement. Le cours proposé permettra donc aux États membres de l'Afrique d'améliorer la mise en œuvre des instruments et mécanismes internationaux et nationaux de contrôle des armements.

[3] Control Arms: https://controlarms.org/about/

[4] Giacomo Persi & Elli Kytomaki: Vers un Traité Universel sur le Commerce des Armes : comprendre les obstacles et les défis en Asie du Sud-Est

JUSTIFICATION DU COURS :

La diplomatie du contrôle des armes est devenue le plus grand canal de paix, de sécurité et de stabilité dans le monde, car chaque négociation de paix tourne autour de la gestion des armes. Cela justifie donc la création des Nations Unies ainsi que des Organisations régionales telles que l'Union africaine où les questions de paix et de sécurité constituent les priorités les plus importantes de l'existence de ces organisations. Malgré les efforts des Nations Unies, de l'UA et d'autres mécanismes de régulation du contrôle des armements, le monde continue de connaître une course aux armements de la part des différentes superpuissances, en particulier les États-Unis d'Amérique et la Russie, ainsi que d'autres puissances nucléaires et puissances nucléaires aspirantes, telles que le Royaume-Uni, la Chine, la France, la Corée du Nord, l'Inde, le Pakistan et l'Iran qui continuent de menacer la paix mondiale.

Étant donné que le contrôle, la prolifération et la gestion des armements sont un domaine très complexe, mais que les décideurs et les praticiens doivent posséder des connaissances approfondies, il existe peu de programmes de formation dans ce domaine, en particulier en Afrique. Le plus souvent, la plupart des cadres et des praticiens du contrôle des armements ne se familiarisent avec le sujet que dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de conférences. C'est donc pour cette raison que CAMYOSFOP, en partenariat avec le Centre régional sur les armes légères pour les Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (RECSA) le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), et l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), cherche à améliorer la gestion du contrôle des armements en Afrique par la formation de diplomates et de praticiens qui contribueront à améliorer les interventions efficaces en matière de contrôle des armements sur le continent africain.

Au cours de la formation, les participants seront aptes à distinguer clairement les notions de contrôle des armes, de prolifération et de désarmement, et à identifier les instruments juridiques existants sur le contrôle des armes et les stratégies de lutte contre l'afflux illicite d'armes non contrôlées, les entrepreneurs du conflit et les multinationales qui contrôlent le commerce de la course aux armements et son impact sur la paix et la stabilité, le rôle de la société civile dans le contrôle des armements, entre autres.

APERÇU DU COURS SUR LE CONTRÔLE DES ARMES, LEUR PROLIFÉRATION ET LE DÉSARMEMENT	
***BUT*:**	*Le but de ce cours est de fournir aux apprenants des connaissances de base sur la diplomatie du contrôle des armes, leur prolifération et le désarmement au moyen des plus importants accords de contrôle des armements et de leurs procédures de mise en œuvre, en mettant l'accent sur la conformité et le reportage, / la transparence et la responsabilité en matière de contrôle des armements.*
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:	❖ *Initier les apprenants à la diplomatie internationale sur le contrôle des armements, leur prolifération et le désarmement ;* ❖ *Permettre aux apprenants de capitaliser leurs expériences acquises dans le cadre de leur travail quotidien aussi bien en tant que planificateurs de défense et de sécurité, qu'en tant que conseillers ou décideurs en contrôle des armements ;* ❖ *Renforcer les capacités des jeunes professionnels en matière de mise en œuvre efficace des instruments juridiques sur le contrôle des armements ;* ❖ *Prévenir et combattre l'accumulation excessive et déstabilisante des ALPC en Afrique,* ❖ *Renforcer/favoriser la coordination entre les États dans la lutte contre la prolifération illicite des ALPC, le terrorisme et l'extrémisme violent.*
OBJECTIFS DU COURS	*Le but de ce cours est d'acquérir des connaissances et des compétences sures :* ✓ *Les Initiatives liées au contrôle des armements* ✓ *L'impact sur la sécurité régionale ;* ✓ *Les acteurs impliqués dans la course aux armements et le contrôle des armes ;* ✓ *Les entrepreneurs du Conflit et multinationales contrôlant les armes ;* ✓ *La course aux armements et son impact sur la paix et la stabilité ;* ✓ *Comment réduire la menace de la prolifération des armes au niveau régional et international.*
RÉSULTATS PEDAGOGIQUES ATTENDUS	*À la fin de l'unité de cours, l'apprenant devrait être capable de :* ❖ *Examiner le concept de contrôle et de prolifération des armes.* ❖ *Évaluer l'impact de l'évolution du contrôle des armes sur la stabilité du système international et régional.* ❖ *Examiner les acteurs impliqués dans la course aux armements et le contrôle des armes.* ❖ *Évaluer comment les entrepreneurs du conflit et les multinationales contrôlent le commerce de la course aux armes et son impact sur la paix et la stabilité.*
PROPOSITION DE CONTENU DU COURS	1. *Introduction aux notions de Contrôle, de prolifération et de désarmement des armes ;* 2. *La diplomatie du contrôle et de la prolifération des armes ;* 3. *L'impact du contrôle des armes sur la stabilité du système international et régional* 4. *Les acteurs impliqués dans la course aux armes et le contrôle des armes ;*

	5. *Instruments/cadre juridiques régionaux et internationaux sur le contrôle des armes ;* 6. *Organisations régionales et institutions nationales responsables du contrôle des armes ;* 7. *Les entrepreneurs du conflit et les multinationales qui contrôlent le commerce de la course aux armes et son impact sur la paix et la stabilité ;* 8. *Gestion des armes et des munitions ;* *Le Concept de la police communautaire pour freiner la prolifération illicite des ALPC dans les situations de conflit armé ;* 9. *Le processus d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments régionaux et internationaux sur les ALPC ;* 10. *Lignes directrices sur le désarmement civil pratique ;* 11. *Le rôle de la société civile dans la mobilisation des gouvernements et du public pour lutter contre la prolifération illicite des ALPC et tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre des instruments de contrôle des armements ;* 12. *Études de cas et visites sur le terrain aux organisations régionales et aux institutions nationales sur le contrôle des armements, les installations militaires et policières sur la gestion des stocks et les stratégies de désarmement.*
MÉTHODOLOGIE DU COURS	*Ce cours de 15 jours comprend une séance inaugurale publique avec des discours politiques, un discours de motivation / conférence inaugurale par une personnalité de haut niveau invitée à partager les points de vue de la séance en question. Il sera suivi de 10 jours de conférences plénières interactives sur des sujets liés au contrôle des armements conventionnels, suivies de brèves séances de questions et réponses animées et de travaux en groupes de travail. Les cinq autres jours seront consacrés à des visites sur le terrain dans des institutions et installations clés sur le contrôle des armements à Yaoundé et dans d'autres régions du Cameroun. Le cours se terminera par une cérémonie de clôture et la remise des certificats de réussite aux candidats participants.*
PARTICIPANTS AU COURS	*Ce cours s'adresse aux cadres supérieurs en milieu de carrière, aux jeunes militaires et aux civils, peu importe leur grade ou leur carrière, qui s'intéressent au contrôle des armements et au désarmement, mais qui ne font pas nécessairement partie d'une unité de vérification du contrôle des armements ou qui participent au contrôle des armements au quotidien. Y compris :* ✓ *Les membres des Ministères de la Défense ;* ✓ *Les membres des ministères des Affaires étrangères ;* ✓ *Les membres des ministères de l'administration territoriale ;* ✓ *Les membres des ministères de la Sécurité nationale et de la Police* ✓ *Les membres des ministères de justice* ✓ *Les membres des ministères de foret et la faune* ✓ *Les membres des Commissions nationales sur les armes légères, DDR, SSR, La Commission de droits de l'homme, etc.* ✓ *Les Députés et personnel parlementaire*

	✓ *Les Douaniers* ✓ *Les Représentants des médias* ✓ *Les représentants des ONG* ✓ *Les Nouveaux venus dans le domaine du contrôle des armes*
RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS :	*Les participants seront recrutés selon un processus concurrentiel de candidatures par des participants intéressés et des recommandations des États membres de l'Union africaine. Étant donné que les femmes sont touchées par la violence armée de façon disproportionnée et qu'elles se retrouvent difficilement dans les cercles de négociation, celles-ci seront encouragées à postuler ou à être recommandées par les différents gouvernements africains. La sélection finale de chaque session sera effectuée par un jury désigné par les organisateurs.*
FINANCEMENT	*Le cours est conçu pour être un cours autofinancé avec les participants payant leurs frais de scolarité et de séjour au Cameroun et avec une bourse limitée qui sera offerte par les organisateurs et les partenaires. Aussi, les organisateurs se feront un plaisir de lever des fonds par des candidatures à des subventions dans le domaine du contrôle des armes. Enfin, il est également possible que le fonctionnement du programme soit subventionné par le gouvernement du Cameroun.*
PERIODICITE ET DUREE DE LA FORMATION :	*Le cours se déroulera une fois par an pour une période de 15 jours avec 10 jours pour le travail en salle et 5 jours pour les excursions. Le cours sera sanctionné par un certificat de fin de formation.*
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL DE CERTIFICATION	***Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC)***
CONTACTS	***Cameroon Youths and Students Forum for Peace (CAMYOSFOP)*** *Siège du bureau: Carrefour Warda, Yaoundé, Immeuble HAJAL, 6è étage, Porte 605.* *B.P. 3873 Yaoundé-Cameroon. Tél: (237) 677 32 93 61 / 242 67 09 11.* *Email: camyosfop_p@yahoo.com / camyosfop@camyosfop.org* *Site Web: www.camyosfop.org* *Récépissé de déclaration N°. 00674/RDA/J06/BAPP*